



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : 21/03/2023

**Date d'affichage de la convocation** : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	<del>BARRIER</del> Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	<del>DE JENLIS</del> Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

**Autres présents** :

**Absent(e)s et excusé(e)s** : M. Philippe Lefevvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

**Pouvoirs** : de M. Philippe Lefevvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNE**

L'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par la présidente de la commission « Finances et Ressources », avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Madame la Présidente de la commission « Finances et Ressources » présente à l'assemblée délibérante le compte administratif 2022 de la commune :

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitre	Dénomination	Réalisés
011	Charges à caractère général	340 591,30
012	Charges de personnel et assimilés	447 718,10
014	Atténuation de produits	48 707,00
65	Autres charges de gestion courante	91 362,22
66	Charges financières	52 939,99
67	Charges exceptionnelles	1 674,59
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3 700,00
042	Opérations de transfert entre section	45 944,92
		<b>1 032 638,12</b>

#### RECETTES

Chapitre	Dénomination	Réalisés
013	Atténuation de charges	5 043,94
70	Produits des services, domaine et ventes	61 509,96
73	Impôts et taxes	664 547,23
74	Dotations et participations	413 177,29
75	Autres produits de gestion courante	77 935,91
77	Produits exceptionnels	2 320,94
		<b>1 224 535,27</b>

<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement N-1</b>	<b>470 246,02</b>
------------	---------------------------------------	-------------------

### SECTION INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Chapitre	Dénomination	Réalisés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 514,40
21	Immobilisations corporelles	18 000,00
	Total des opérations d'équipements	163 132,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	927,32
16	Emprunts et dettes assimilés	133 393,95
		<b>319 967,78</b>

#### RECETTES

Chapitre	Dénomination	Réalisés
13	Subventions d'investissement	14 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 543,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	114 938,64
165	Dépôts et cautionnements reçus	176,03
27	Autres immobilisations financières	19 096,59
040	Opérations de transfert entre section	45 944,92
		<b>222 300,09</b>

<b>001</b>	<b>Solde d'exécution reporté N-1</b>	<b>135 593,20</b>
------------	--------------------------------------	-------------------

Entendu l'exposé de Madame la Présidente de la commission « Finances et Ressources » du compte administratif de l'exercice 2022 de la commune,

Considérant que Michel GALVANE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Aline Davoust, adjointe au Maire et présidente de la commission « Finances et Ressources », pour le vote du compte administratif 2022 de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :**

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

**-APPROUVE** le compte administratif 2022 de la commune dont les résultats sont les suivants :

#### Section d'Investissement :

<b>Dépenses</b>	Prévisions	<b>1 506 735,32</b>
	Réalisations	319 967,78
	Restes à Réaliser	852 818,34
<b>Recettes</b>	Prévisions	<b>1 506 735,32</b>
	Réalisations	222 300,09
	Restes à Réaliser	358 220,00

**Section de Fonctionnement:**

<b>Dépenses</b>	Prévisions	<b>1 401 193,41</b>
	Réalisations	1 032 638,12
	Restes à Réaliser	0,00
<b>Recettes</b>	Prévisions	<b>1 401 193,41</b>
	Réalisations	1 224 535,27
	Restes à Réaliser	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice 2022**

<b>Investissement</b>	
Résultat reporté	-135 593,20
Résultat cumulé	-233 260,89
<b>Fonctionnement</b>	
Résultat reporté	470 246,02
Résultat cumulé	662 143,17
<b>Résultat global</b>	<b>428 882,28</b>

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,  
Michel GALVANE



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 053-200054716-20230331-2023033-DE